



Société de transport
de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION **PROCÈS-VERBAL 202210**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2022 À 18:36, SALLE DU
CONSEIL DU CENTRE ADMINISTRATIF, ET EN DIRECT PAR
VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents :

M. Marc Denault	Président
Mme Geneviève La Roche	Vice-présidente
M. Philippe Angers-Trottier	Administrateur
Mme Joanie Bellerose	Administratrice
M. Guillaume Bernard	Administrateur
Mme Catherine Boileau	Administratrice
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Laure Letarte-Lavoie	Administratrice

Étaient aussi présents :

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur général adjoint - Administration et ressources humaines
M. Stéphan Veilleux	Directeur général adjoint - Opérations et développement
Mme Claudy Champoux	Directrice des finances et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Philippe Lussier	Directeur ingénierie et projets
Mme Vicky Martineau	Responsable de la gestion documentaire

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

2. **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 JUIN 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 101-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 28 juin 2022.

Que les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 8 juin 2022 et de l'assemblée extraordinaire du 28 juin 2022 soient et sont approuvés.

- ADOPTÉ -

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION NUMÉRO 102-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé.

- ADOPTÉ -

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

Madame France Croteau, RUTASM

Mme Croteau dépose des documents aux administrateurs et en fait un bref résumé.

Monsieur Charles Gauthier, Coopérative de vélo La Déraïlle

M. Gauthier fait la lecture d'un document qu'il a déposé, par courriel, aux administrateurs, sur le développement du système de vélos en libre-service à Sherbrooke.

Monsieur Éric Samson, Usager du service de transport en commun de la STS

M. Samson fait la lecture d'un document qu'il dépose aux administrateurs.

Madame Mariesol Petit, Consultante en ressources humaines pour Manunor

Mme Petit s'adresse aux administrateurs concernant l'horaire de la ligne 51.

Monsieur Raymond Duquette, RUTASM

M. Duquette félicite l'excellent travail du chauffeur de la ligne 4, le lundi 12 septembre 2022, vers 16h30.

5. **RÉSOLUTION VILLE DE SHERBROOKE - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE - NOMINATION DE L'ADMINISTRATEUR USAGER DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES, DE L'ADMINISTRATEUR USAGER DES SERVICES DE TRANSPORT EN COMMUN, ET DE L'ADMINISTRATEUR USAGER DE LA COMMUNAUTÉ ÉTUDIANTE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 103-22**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la résolution C.M. 2022-7582-00 de la Ville de Sherbrooke nommant Mme Dany Grondin à titre de membre représentant les usagers des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, M. Philippe Angers-Trottier à titre de membre représentant les usagers des services de transport en commun, et M. Guillaume Bernard à titre de membre représentant les usagers de la communauté étudiante, sur le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke à compter du 14 septembre 2022, et ce, jusqu'au 10 septembre 2024, soit et est déposée sur le bureau.

- ADOPTÉ -

6. **CONTRAT DE TRANSPORT SCOLAIRE INTÉGRÉ 2022-2023 (CSSRS)**

RÉSOLUTION NUMÉRO 104-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le président ainsi que le directeur général et secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, le contrat de transport scolaire intégré à intervenir avec le Centre de service scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) pour l'année 2022-2023.

Que le contrat soit et est conservé aux archives sous le numéro A22-32.

- ADOPTÉ -

7. **ENTENTE - ÉCOLE LE GOÉLAND**

RÉSOLUTION NUMÉRO 105-22

CONSIDÉRANT QU'un partenariat est développé entre l'école Le Goéland et la Société de transport de Sherbrooke, et qu'il a pour but de proposer un coût de transport réduit à plusieurs élèves afin de leur offrir du soutien et de faciliter l'accessibilité aux études;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat permet aux étudiants admissibles de se procurer un laissez-passer mensuel à un prix équivalent à 50% de sa valeur selon la grille tarifaire en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE l'entente entre Le Goéland et la Société de transport de Sherbrooke prend effet le 1er octobre 2022 et qu'il vient à échéance à la fin du calendrier scolaire 2022-2023 (juin 2023);

CONSIDÉRANT QU'aux termes de cette entente, la contribution de la Société de transport de Sherbrooke équivaut à 2 000 \$ par mois, jusqu'à un montant maximum de 20 000 \$ (10 mois);

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'entente entre l'école Le Goéland et la Société de transport de Sherbrooke soit et est adoptée pour une période d'un (1) an, prenant effet le 1er octobre 2022 et venant à échéance à la fin du calendrier scolaire 2022-2023 (juin 2023).

Que ladite entente soit et est conservée aux archives sous le numéro A22-33.

- ADOPTÉ -

8. **TARIFICATION SPÉCIALE POUR LA SEMAINE DE LA MOBILITÉ DURABLE 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 106-22

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke est un partenaire actif au sein du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDs);

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de Sherbrooke souhaite sensibiliser la population à l'importance de la mobilité et aux bienfaits des différents modes de transport qui s'y rattachent en participant à la Semaine de la mobilité durable qui se tiendra du 18 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'une activité « Amène un ami » est organisée les 24 et 25 septembre 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que ce conseil autorise la promotion du transport collectif en offrant la gratuité du service les 24 et 25 septembre 2022 à toute personne accompagnant un client de la Société de transport de Sherbrooke, et ce, sur présentation d'un titre de transport valide, à savoir un laissez-passer, un paiement comptant ou un jeton.

- ADOPTÉ -

9. **RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 107-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le rapport financier au 30 juin 2022 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

10. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 9 223 000 \$ DATÉES DU 26 SEPTEMBRE 2022 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 108-22

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 223 000 \$ qui sera réalisé le 26 septembre 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
R-026	216 700 \$
R-032	61 100 \$
R-032	46 100 \$
R-038	266 000 \$
R-038	461 700 \$
R-040	124 400 \$
R-060	1 200 000 \$
R-060	800 000 \$
R-048	3 970 000 \$
R-048	1 900 000 \$
R-061	121 000 \$
R-061	11 000 \$
R-055	45 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros R-060, R-048, R-061 et R-055, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient et sont financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 26 septembre 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 26 mars et le 26 septembre de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD DES DEUX RIVIERES DE SHERBROOKE
1261, RUE KING EST
SHERBROOKE, QC
J1G 1E7

8. Que les obligations soient et sont signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros R-060, R-048, R-061 et R-055, soit et est plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 26 septembre 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

- ADOPTÉ -

11. **EMPRUNT PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 9 223 000 \$ DATÉES DU 26 SEPTEMBRE 2022 - RÉOLUTION D'ADJUDICATION**

RÉSOLUTION NUMÉRO 109-22

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros R-026, R-032, R-038, R-040, R-060, R-048, R-061 et R-055, la Société de transport de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 26 septembre 2022, au montant de 9 223 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes.

1 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

866 000 \$	4,45000 %	2023
906 000 \$	4,50000 %	2024
948 000 \$	4,50000 %	2025
991 000 \$	4,45000 %	2026
5 512 000 \$	4,40000 %	2027

Prix : 99,02000

Coût réel : 4,69318 %

2 BMO NESBITT BURNS INC.

866 000 \$	4,45000 %	2023
906 000 \$	4,45000 %	2024
948 000 \$	4,40000 %	2025
991 000 \$	4,40000 %	2026
5 512 000 \$	4,35000 %	2027

Prix : 98,82200

Coût réel : 4,69573 %

3 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

866 000 \$	4,45000 %	2023
906 000 \$	4,45000 %	2024
948 000 \$	4,45000 %	2025
991 000 \$	4,35000 %	2026
5 512 000 \$	4,30000 %	2027

Prix : 98,64600

Coût réel : 4,70673 %

4 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

866 000 \$	4,40000 %	2023
906 000 \$	4,40000 %	2024
948 000 \$	4,40000 %	2025
991 000 \$	4,40000 %	2026
5 512 000 \$	4,40000 %	2027

Prix : 98,89456

Coût réel : 4,70850 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que l'émission d'obligations au montant de 9 223 000 \$ de la Société de transport de Sherbrooke soit et est adjugée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

Que demande soit et est faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Que le président et la trésorière soient et sont autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

- ADOPTÉ -

12. **RÈGLEMENT NUMÉRO R-004-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR NUMÉRO R-004 SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

RÉSOLUTION NUMÉRO 110-22

ATTENDU QUE le montant versé à titre de rémunération aux membres du conseil, autres que le président et le vice-président, est basé sur la valeur de l'année 2020 (règlement numéro R-004-1 : résolution 015-20) et est indexé annuellement;

ATTENDU QUE le règlement numéro R-004-3 présenté au conseil d'administration entrera en vigueur rétroactivement le 5 décembre 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le règlement numéro R-004-3 modifiant le règlement intérieur numéro R-004, conservé aux archives sous le numéro A02-32, sur le traitement des membres du conseil d'administration, soit et est adopté.

Que le secrétaire de la Société soit et est mandaté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires conformément à la loi.

- ADOPTÉ -

13. **COTISATION ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) POUR 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 111-22

ATTENDU QU'en tant que membre de l'Association du transport urbain du Québec (ci-après ATUQ), il y a lieu de payer la cotisation annuelle pour la Société de transport de Sherbrooke;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration autorise la Société de transport de Sherbrooke à payer la somme de cent trente et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (131 498 \$), à l'ATUQ, pour l'année 2022.

- ADOPTÉ -

14. **COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ) LES 19 ET 20 OCTOBRE 2022 ET CONFÉRENCE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU TRANSPORT URBAIN (ACTU) DU 23 AU 26 OCTOBRE 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 112-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres désignés par le conseil d'administration soient et sont autorisés à participer au colloque annuel de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ) 2022 et à la conférence annuelle de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) 2022, et que la Société de transport de Sherbrooke assume les frais inhérents à leur participation.

- ADOPTÉ -

15. **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CMDS DU 26 AVRIL 2022**

RÉSOLUTION NUMÉRO 113-22

ATTENDU QU'il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 26 avril 2022 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

16. **CONSIDÉRATION DES SOUMISSIONS REÇUES DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES STS-1076 POUR LE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE LA STATION DU CÉGEP**

RÉSOLUTION NUMÉRO 114-22

ATTENDU QUE la Société de transport de Sherbrooke a procédé le 19 août 2022, à un appel d'offres sur invitation (STS-1076) pour le déneigement et déglacage de la station du Cégep;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et jugées conformes, soit :

- 9154-9972 Québec inc. (Entreprise R.S.J.)
- Excavation A. Bernier inc.

ATTENDU QUE le 12 septembre 2022, Excavation A. Bernier inc. a retiré sa soumission;

ATTENDU la recommandation de la chef de l'approvisionnement;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le contrat pour le déneigement et déglacage de la station du Cégep soit et est octroyé, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, à 9154-9972 Québec inc. (Entreprise R.S.J.) au prix de quatre-vingt-huit mille cinq cent trente et soixante-quinze (88 530.75 \$), toutes taxes incluses, et ce, pour une période de deux (2) ans.

- ADOPTÉ -

17. **BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE**

RÉSOLUTION NUMÉRO 115-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçu pour les mois de mai, juin, juillet et août 2022 soit et est déposé sur le bureau.

- ADOPTÉ -

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter en affaires nouvelles.

19. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Madame Joanie Bellerose**

Mme Bellerose souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration à savoir M. Guillaume Bernard (représentant des usagers de la communauté étudiante) et M. Philippe Angers-Trottier (représentant des usagers des services du transport en commun), et invite tous et toutes à la Fête du vélo le dimanche 18 septembre 2022.

Mme Bellerose mentionne également qu'elle est heureuse de l'ajout du poste étudiant au conseil venant ainsi compléter leur expertise, et souhaite une bonne rentrée scolaire à tous (toutes) les étudiants(es).

Madame Catherine Boileau

Mme Boileau rejoint les points mentionnés ci-haut par Mme Bellerose, et souhaite une bonne rentrée non seulement aux étudiants(es), mais aussi aux membres du conseil d'administration.

Elle souligne également la notable augmentation des récents taux d'achalandage présentés au conseil et espère que la montée se poursuit.

Madame Laure Letarte-Lavoie

Mme Letarte-Lavoie souhaite également la bienvenue aux nouveaux membres.

Elle fait, ensuite, le point sur la Semaine de la mobilité durable qui débute le dimanche 18 septembre 2022 avec l'événement Cyclovia (tenu plus particulièrement dans le cadre de la Fête du vélo). Les rues seront bloquées à partir de la rue King jusqu'à la rue Belvédère. C'est donc le moment parfait pour s'approprier la rue en vélo, en patins à roues alignées, et en planche à roulettes par exemple. Des danseurs et artisans seront aussi présents sur place.

Mme Letarte-Lavoie termine en faisant le point sur le Défi sans auto solo, et invite tout le monde à visiter le site Internet du Centre de mobilité durable de Sherbrooke pour prendre connaissance de l'ensemble des activités organisées durant la Semaine de la mobilité durable.

Monsieur Guillaume Bernard

M. Bernard remercie tous les membres du conseil pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé. Il affirme être heureux de débiter son mandat et de représenter la communauté étudiante de partout, soit de l'Université de Sherbrooke, mais aussi celle des autres institutions.

Monsieur Phillippe Angers-Trottier

M. Angers-Trottier remercie le comité de sélection de l'avoir choisi comme représentant des usagers des services du transport en commun. Il affirme être honoré de siéger sur le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke, car le transport en commun a toujours fait partie de sa vie et c'est une des raisons pour laquelle lui et sa famille ont choisi de s'installer à Sherbrooke - le transport en commun étant très accessible.

Madame Geneviève La Roche

Mme La Roche mentionne qu'elle est heureuse d'accueillir les nouveaux membres ainsi que Mme Dany Grondin, représentante des usagers des services adaptés aux besoins des personnes handicapées, qui continuera de siéger sur le conseil d'administration de la Société de transport de Sherbrooke.

Mme La Roche affirme aussi être heureuse de voir autant de gens du public au conseil et les invite à continuer de se présenter, car c'est en recevant des suggestions et des idées nouvelles que la Société de transport de Sherbrooke peut s'améliorer.

En terminant, elle revient sur la Semaine de la mobilité durable et l'événement Cyclovia, et remercie tous les citoyens et citoyennes qui se sont mobilisés pour mettre le tout en place et invite les gens à venir en grand nombre.

Monsieur Marc Denault

M. Denault félicite les nouveaux membres et remercie tous ceux et celles qui ont postulé et leur souhaite la meilleure des chances la prochaine fois.

Il félicite également la Société de transport de Sherbrooke dans sa gestion de la cyberattaque du 10 août 2022. Il salue la mobilisation, le dynamisme et l'innovation de l'ensemble de l'équipe mis de l'avant durant cette période où il a fallu trouver des alternatives afin de s'assurer de maintenir un service adéquat autant au transport adapté qu'au transport régulier - un leadership qui est fort apprécié des usagers.

M. Denault termine en souhaitant une bonne soirée à tous et à toutes.

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h38.

SHERBROOKE, le 14 septembre 2022

Le Président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson